

<p>D 23-50</p> <p>CESSION D'UN TERRAIN SIS CHEMIN DE TROUSSEAUVILLE A HOULGATE CADASTRÉ AO N° 96.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Patrick BARBA Antoine ARIF : pouvoir donné à Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Elisabeth LEGRAND présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de cession d'un terrain, cadastré section AO n° 96, sis rue de Trousseauville à HOULGATE, d'une superficie de 95 m² au profit de Monsieur COCARD Camille domicilié 10 chemin de Trousseauville à HOULGATE.


L'acquéreur a bien été informé que ladite parcelle est actuellement un emplacement réservé au PLU de HOULGATE, et que celui-ci est amené à disparaître dans le cadre de la révision en cours.

Une servitude de passage sera actée afin de permettre aux services municipaux d'accéder à la propriété communale située à l'arrière et assurer son entretien, d'intervenir sur le réseau d'eau pluviale passant dans le terrain.

Le prix de vente a été fixé à 3 000 € frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver la cession à Monsieur COCARD Camille de la parcelle cadastrée AO n° 96 sis chemin de Trousseauville à HOULGATE d'une superficie totale de 95 m² pour un montant de 3 000 € ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.


Olivier COLIN,
Maire.

